



**In Situ**  
Revue des patrimoines

21 | 2013  
De l'art de bâtir aux champs à la ferme moderne

---

## De la case au grenier : bref aperçu des habitats ruraux des « nègres » et des maîtres dans la Louisiane coloniale des années 1720-1740

Gilles-Antoine Langlois

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/11893>  
DOI : 10.4000/insitu.11893  
ISSN : 1630-7305

### Éditeur

Ministère de la culture

### Référence électronique

Gilles-Antoine Langlois, « De la case au grenier : bref aperçu des habitats ruraux des « nègres » et des maîtres dans la Louisiane coloniale des années 1720-1740 », *In Situ* [En ligne], 21 | 2013, mis en ligne le 07 septembre 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/11893> ; DOI : 10.4000/insitu.11893

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# De la case au grenier : bref aperçu des habitats ruraux des « nègres » et des maîtres dans la Louisiane coloniale des années 1720-1740

Gilles-Antoine Langlois

---

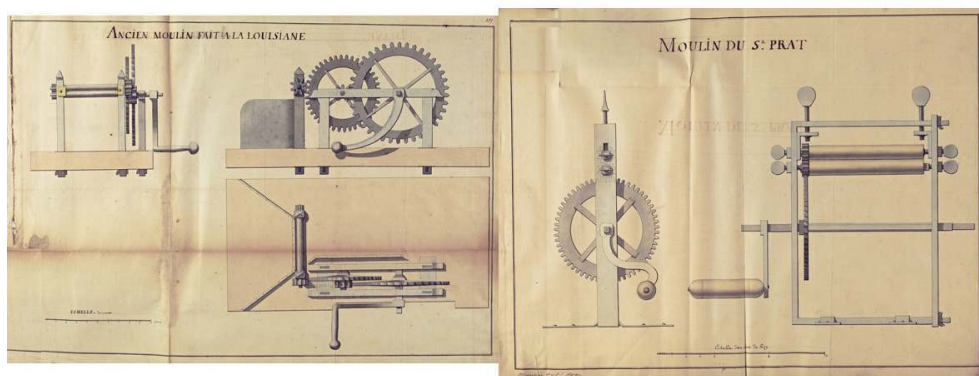
- 1 La découverte de la Louisiane par Cavalier de La Salle, se double en 1699 d'une première implantation française à Biloxi, sous le commandement de Lemoyne d'Iberville. Cependant, le développement de l'exploitation coloniale ne s'accélère d'une façon spectaculaire qu'à partir de 1720, grâce aux investissements liés à la Compagnie des Indes, et la création de nombreuses habitations ou plantations. Cette exploitation existait au Canada et dans les îles françaises des Caraïbes depuis un demi-siècle et les habitations, concessions de terres cultivables attribuées par l'administration royale aux colons, sous la promesse du défrichage et de la mise en culture, sont devenues la cellule de base de la société coloniale dans toutes les possessions françaises. Nous nous bornerons ici à évoquer quelques éléments spécifiques à la zone tropicale du Golfe du Mexique.
- 2 Le développement exceptionnel de Saint-Domingue est lié à celui des habitations sucrières<sup>1</sup>, qui nécessitent des espaces de plaine qui se trouvent moins aisément à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Grenade, ainsi qu'à l'apport massif d'esclaves africains. En Louisiane, la plupart des exploitations seront faites de plantations plus variées, accompagnant les productions majeures que sont le riz, le coton, et plus tard la canne à sucre. L'agriculture en climat tropical ne se prête guère en elle-même à des résultats d'exploitation capables de rivaliser avec ceux des pays tempérés d'Europe : seule une main d'œuvre gratuite explique cette fortune, qui n'a d'ailleurs profité qu'aux plus gros investisseurs. Colonie exceptionnelle, Saint-Domingue produit en 1789 plus de sucre que toutes les îles britanniques réunies, elle est peuplée de 31 000 blancs, 28 000 noirs libres et 465 000 noirs esclaves ; ainsi le quart du commerce extérieur de la France est-il le produit de l'esclavage aux Antilles.

- 3 En contraste avec la situation saint-dominguaise, la faiblesse démographique de la Louisiane explique les chiffres médiocres de son commerce. Au début des années 1760, avant de passer sous les dominations anglaise et espagnole, la Louisiane coloniale est, si l'on ose dire, peu rentable. Peuplée d'environ 12 000 créoles et européens, elle contient 6 000 esclaves d'origine africaine, dont un quart environ sont devenus libres et quelque 25 000 Amérindiens ayant survécu aux conflits armés, aux migrations forcées, aux maladies exogènes et à l'alcoolisme. Ces Amérindiens, presque totalement décimés aux Antilles, constituent une population numériquement majoritaire en Louisiane. Que ce soit par leur statut d'indigènes occupant-exploitant des terres, par l'apport de leurs médecines, de leurs connaissances géographiques et agricoles, et de leur talent de chasseur, ils sont économiquement indispensables aux nouveaux arrivants, d'autant que seule une minorité est réduite en esclavage.

## Dispositif de l'esclavage en milieu rural

- 4 La création d'une habitation consiste, en Louisiane comme dans les autres colonies de la couronne, à produire une tête d'exploitation agricole composée de quelques maisons de maîtres, de quelques bâtiments techniques et d'entrepôts et d'un nombre élevé de cases à esclaves. La production est orientée vers le commerce de la métropole, tabac, indigo, coton et plus tard canne à sucre, mais une partie de l'exploitation est vivrière. Les Amérindiens ont appris aux Français et aux Canadiens à cultiver le maïs et ces derniers comprennent rapidement que le riz est plus facile que le blé à faire pousser dans ce climat humide : de là des essais pour améliorer les moulins à égrener le coton ou écaler le riz<sup>2</sup> (**fig. n°1**). Selon le site d'implantation au voisinage d'une rivière, ces unités de production obéissent à un plan et des règles de construction quasi immuables, visant au meilleur rendement et organisé de façon à ce que blancs et noirs se croisent le moins possible.

Figure 1



Lettre de Lenormant, 1746 : le moulin « trouvé dans la colonie » (celui d'Isaac modifié par le père jésuite Beaubois) serait supérieur à celui dessiné par Jean Prat ; plan, coupe et élévations des deux moulins annexés.

© AN, Col., F<sup>3</sup> 86, f° 229 et 230.

- 5 On sait que pour diverses raisons, les esclaves noirs sont préférés aux « sauvages » (les Amérindiens), qu'ils servent de domestiques en ville ou de travailleurs aux champs. Les Amérindiens ont en effet une force de travail réputée moins grande et retournent trop aisément dans leurs villages dès qu'ils sont las de leur sort. Achetés au Sénégal, sur les

côtes de Guinée ou d'Angola, déportés et privés de liberté, beaucoup d'Africains meurent de scorbut ou de maladies infectieuses, en mer ou dans l'année qui suit l'exil. Leur rareté explique qu'ils soient souvent bien traités au début de leur installation et, peu à peu, inscrits dans un système de promotion à l'ancienneté. Quelques règles apparaissent : à la tête des esclaves de l'habitation est placé un « commandeur » noir ; on veille à ne pas favoriser telle ou telle ethnie, on emploie de jeunes esclaves pour la domesticité des maîtres et, pour la surveillance, des hommes trop âgés pour le travail. Les autres enfants travaillent aux champs, puis à partir de 12 ans, dans les ateliers. Les plus méritants obtiennent le statut d'ouvrier qui leur procure une meilleure alimentation, la possibilité de faire des courses en ville et la liberté de savane, qui n'est pas l'affranchissement mais une liberté sur parole. Ces ouvriers ont un statut dont les avantages rejoignent ceux des domestiques, esclaves les moins mal traités. Beaucoup d'enfants meurent en bas âge, mais le fait n'est pas rare dans la population blanche elle-même. Malades, ils sont assez bien soignés, en l'état de la médecine de cette époque : ne représentent-ils pas un bien « meuble » au prix élevé ? Tous sont considérés comme pratiquement invalides à partir de 50 ans. Il n'en reste pas moins que l'asservissement s'accompagne généralement d'abus, de sévices corporels, de sous-alimentation et d'une absence totale de reconnaissance culturelle. L'infériorité sociale dans laquelle ils maintiennent les esclaves illustre et conforte pour leurs maîtres l'idée d'une infériorité raciale : les esclaves sont des hommes-machines au service du rendement de l'habitation.

- 6 Implicites, la pauvreté des formes et la médiocrité des dimensions de leur habitat auto-construit, l'aspect sériel des cases et la nécessité de les entretenir constamment en raison de matériaux de construction rapidement périssables instruisent la soumission des « nègres » tout autant que les règles explicites et imposées pour l'organisation de leurs villages. Réduits à cette soumission spatiale, sociale et raciale, les noirs s'y soumettent, ou pratiquent toutes les formes de résistance contre eux-mêmes : suicide, infanticide et contre leurs maîtres : incendie, sabotage, révolte. À ces actes de résistance, les « seigneurs » répliquent par la gamme de punitions prévue dans le *Code noir* – dans cet ordre, le fouet, la fleur de lys à l'épaule, les oreilles coupées, le jarret tranché, la mort et par les supplices les plus cruels.
- 7 Il est vrai que quelques colons stigmatisent ces brutalités, s'étonnant de voir des chevaux bien traités et des hommes réduits à coucher par terre : ainsi Le Page du Pratz – sur lequel nous reviendrons plus loin – est-il attentif au bien-être de ses esclaves qu'il recommande de laisser chanter au travail, de ne pas charger de tâches trop lourdes, mais régulières, dont les enfants doivent être protégés, de même que les femmes enceintes. Il insiste sur le devoir d'évangélisation : « s'ils sont esclaves, il est vrai aussi qu'ils sont hommes, & capables de devenir Chrétiens<sup>3</sup> ». Cette modération n'est pas ordinairement partagée, et l'habitation louisianaise reste le lieu producteur de toutes les richesses et de toutes les violences.

## Face à La Nouvelle Orléans, l'habitation de la Compagnie des Indes

- 8 Les descriptions qui nous sont parvenues de ces exploitations agricoles font toutes état d'une répartition de l'espace en trois : un lieu pour les esclaves, un autre pour les maîtres et l'espace de travail lui-même, raison d'être de l'implantation. Ce sont ces deux premiers

espaces qui nous intéressent ici et dont on peut fournir en préambule un rapide tableau. Au vent se situent les habitations de maître, sous le vent les habitations d'esclaves, disposition préservant les premiers du bruit, des odeurs et des risques d'incendie issus des quartiers d'esclaves et industriels. La maison principale est généralement bâtie de bois ou de briques entre poteaux, sur un solage maçonné ou griffé dans un sol meuble ; le toit est recouvert d'essentes de bois, plus rarement de tuiles ou d'ardoises. La cuisine est séparée de la maison. Une belle allée bordée d'arbres mène à la maison, ouverte sur la route par un portail majestueux, fermé de grilles forgées. Dans les environs de la maison de maître se situent la maison pour les voyageurs ou invités, l'hôpital, les logements du cuisinier et des domestiques, des entrepôts, les logements des employés blancs... et bien entendu, une série d'édifices annexes : puits, poulailler, four, forge, tonnellerie, charronnerie, ou encore parcs à bêtes et abreuvoirs. Un clocher sert à l'appel au travail. Le quartier des esclaves est disposé en village de cases en paille et bois, régulièrement distribuées et composées ; il comprend un poste de veille et quelquefois un hôpital. Les cases abritent le plus souvent deux ou trois familles, chacune ayant son petit jardin et quelques bêtes.

Figure 2



Jean-Pierre Lassus, vue et perspective de la Nouvelle Orléans (détail sur le défrichement de l'habitation de la Compagnie des Indes), 1726.

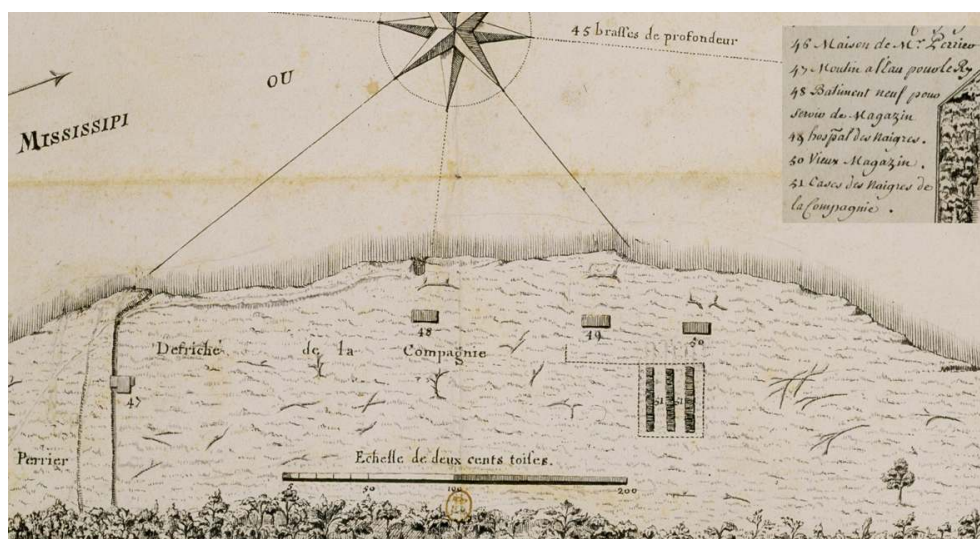
© ANOM, DFC Louisiane, 6A71.

- 9 Prenons l'exemple de l'habitation de la Compagnie des Indes, rétrocédée au Roi en 1731, plantation située en face de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississippi. Antoine-Simon Le Page du Pratz en prend la direction en 1726. Arrivé en Louisiane en 1718, se disant architecte, mais en réalité officier, il a fondé auparavant deux autres plantations, au bayou Saint-Jean puis à Natchez. Passionné d'histoire naturelle, il a laissé la première *Histoire de la Louisiane*, publiée en 1758 à Paris et traduite à Londres dès 1763. Ce sont sans doute ses qualités de directeur de plantation ferme, mais efficace et juste, qui l'ont fait choisir pour ce poste éminent. De fait, la situation qu'il trouve en 1726 est peu flatteuse :



« Cette habitation paraissoit une Forêt à moitié défrichée ; les cabannes des Nègres étoient éparses çà et là ; ces Nègres avoient plusieurs petites Pirogues qui leur servoient à traverser le Fleuve, pour aller voler tous les Habitans de l'autre côté, qui étoit celui de la Ville ; tous les dimanches, il s'y trouvoit au moins quatre cent Nègres sur l'Habitation, y compris deux cent cinquante qui en étoient<sup>4</sup>. » La célèbre vue de la Nouvelle Orléans de l'arpenteur Jean-Pierre Lassus, seule image de la ville à l'époque coloniale française<sup>5</sup> (**fig. n°2**), montre en 1726 les travaux préliminaires que conduit Le Page : « Je fis défricher et cultiver le terrain ; je fis briser les Pirogues des Nègres, qui ne pouvoient aboutir qu'au dommage de la Colonie ; je fis un camp pour les Nègres de l'Habitation. Il étoit composé d'une place dans le milieu, & de trois grandes Rues, où je disposai leurs cabanes, entre lesquelles je laissai un espace convenable. J'entourai ce camp de fortes palissades, je n'y laissai qu'une porte, qui étoit le seul endroit par où ils pouvoient sortir ; je fis faire encore en dehors de cette porte deux cabannes dont l'une étoit pour le Commandeur blanc, & l'autre pour serrer les médicamens & faire les pansements : un jeune Nègre qui suivoit le Chirurgien couchoit & demouroit dans cette dernière cabanne. [...] Dans les eaux basses je fis creuser vis-à-vis de ma maison un petit Port, qui pouvoit contenir un Vaisseau & les Pirogues de l'Habitation, de sorte que je ne craignois point les arbres que le fleuve entraîne dans ses débordemens<sup>6</sup>. » (**fig. n°3**)

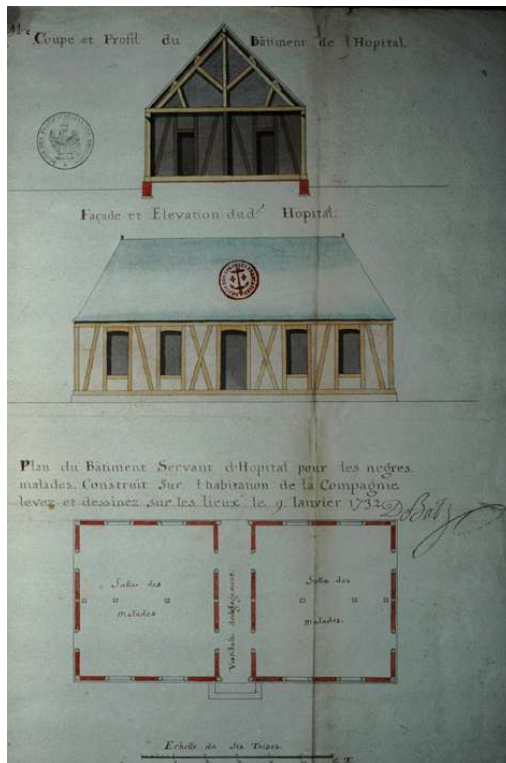
Figure 3



Lherbours, plan de la Nouvelle Orléans (détail sur l'habitation de la Compagnie des Indes sur la rive opposée à la ville), 1731.

© BNF, Estampes et photographie, Vd 21, tome 3.

Figure 4



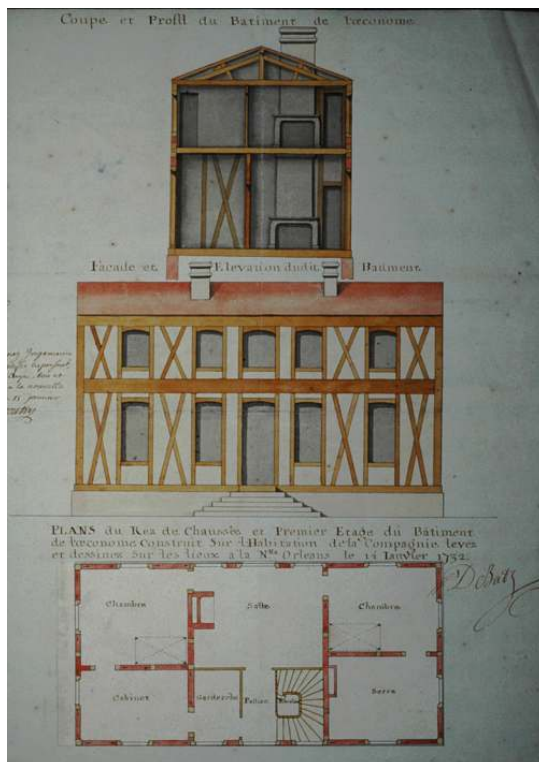
Alexandre De Batz, bâtiment servant d'hôpital pour les nègres malades sur l'habitation de la Compagnie des Indes, janvier 1732.

© ANOM DFC Louisiane 6C92.

- 10 Les espaces du maître et de l'esclave sont ainsi balisés : en 1731, un plan d'enclos est mis au point par l'architecte de Batz. L'ensemble est décrit sous la forme d'un îlot entouré de palissades, d'environ 70 x 90 m, soit les deux-tiers d'un îlot de La Nouvelle Orléans. En ville cela donnerait huit parcelles concédées, ici trente-six cases de nègres, soit une concentration multipliée par 5 environ. L'îlot est rempli de trois rangs de cases « construites de pieux en terre couvertes d'Ecorsses », chacune de 4 x 6 m, soit 24 m<sup>2</sup>. Ces cases n'ont qu'une porte, ouvrant sur un grand côté, au centre<sup>7</sup>. Un espace vacant est laissé à l'écart du « village », d'environ 24 x 70 m, plutôt pour les plantations privatives des Noirs que pour les réunions du dimanche où les esclaves dansent au son du tambour et que Le Page redoute. Le plan est fait de sorte que la plus grande partie de ces cases aient leur portes en vis-à-vis, ce qui, ajouté à la faible largeur des trois rues, une dizaine de mètres, ne favorise pas la vie privée. Au centre de ce village, une place carrée d'environ 28 m de côté, et sur un petit côté de la palissade, la seule porte du village, très étroite (moins de 2 m), est gardée par les deux cases du commandeur et du chirurgien, qui ne sont guère plus vastes, mais qui bénéficient d'une cheminée. De Batz dessine les autres édifices élevés sur l'habitation, un hôpital, une maison pour Le Page (qui y vivra jusqu'à son retour en France en 1734), un magasin de vivres et un moulin à riz. L'« Hopital pour les negres malades » (**fig. n°4**) est un sobre bâtiment en charpente et bousillage, composé de deux salles hommes et femmes de 8 x 10 m, desservies par un couloir central. Le « Bâtiment de l'Oeconomie » (**fig. n°5**) est une maison de 13 x 6 m au sol, élevée sur deux niveaux, contenant une cuisine et 9 pièces, dont 2 salles avec cheminée. Le « Bâtiment servant de Magasin » est un vaste entrepôt de 32 x 10 m élevé de deux niveaux avec une

écoutille centrale pour accéder à l'étage. Enfin, les « Batimens et empellement des moulins à pilon et tonnelle » composent l'équipage industriel de la plantation (**fig. n°6**). Ce moulin servant soit à écaler le riz, soit à scier des planches, nous est décrit par Marc-Antoine Caillot, jeune commis de la Compagnie des Indes présent dans la colonie en 1730 : « [Ce moulin] sert à scier des planches par le moyen de certains ressorts, il scie 10 planches à la fois, le même moulin a à l'autre bout 8 pillons qui tombent dans des espèces de mortiers de bois qui servent à piller le riz, de ce même côté l'on voit l'habitation de la Compagnie où l'on met les negres qui arrivent de Guinée en attendant leur vente<sup>8</sup>. »

Figure 5

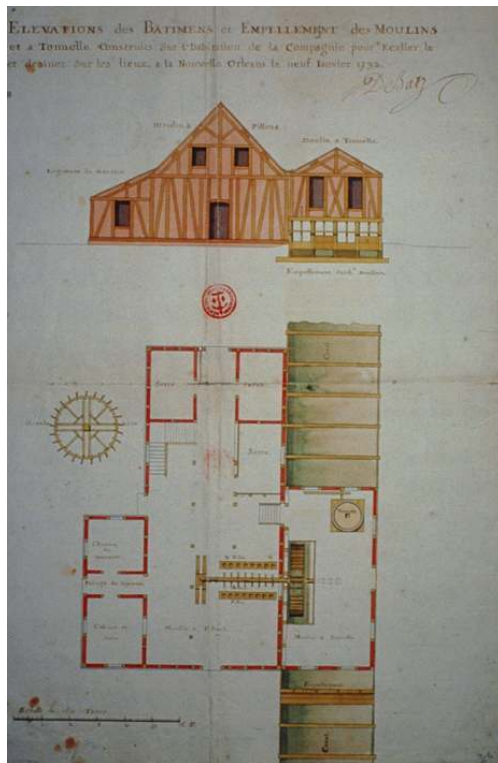


Alexandre De Batz, bâtiment de l'Economie sur l'habitation de la Compagnie des Indes, janvier 1732.

© ANOM, F3 290.8



Figure 6



Alexandre De Batz, élévations des bâtiments et empellement des moulins de l'habitation de la Compagnie des Indes, janvier 1732.

© ANOM, DFC Louisiane, 6B95

## Techniques constructives sommaires

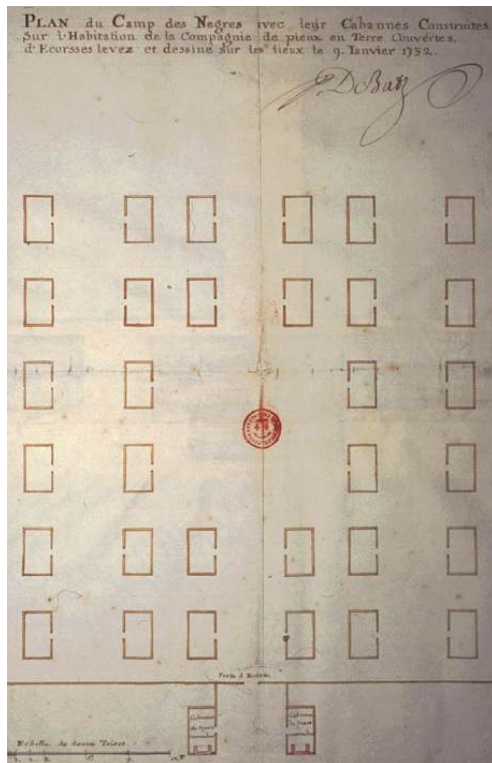
- 11 On le voit, l'ensemble de ces constructions est bâti en charpente de bois. Comme il ne se trouve pas en Louisiane de bonnes pierres de taille, tout au moins au sud de Natchez, la principale ressource en matériau de construction reste le bois de « cypre<sup>9</sup> » ou cyprès, dont on fait « de belles planches et de très beaux bordages ; on assure qu'il ne pourrit pas en terre et que les vers ne le piquent pas dans l'eau<sup>10</sup>. »
- 12 La présence en très grande quantité de forêts de cyprès et de chênes<sup>11</sup>, va fournir les matériaux de base aux charpentiers de la Louisiane, pendant des décennies. Ils seront mis en œuvre d'une façon habituelle en France rurale au XVII<sup>e</sup> siècle : la construction en bois et hourdis. Il s'agit de bâtir les maisons entièrement en charpente et de remplir les espaces entre les poutres de hourdis (en Louisiane, on emploie le terme de « bousillage »), c'est-à-dire de boue séchée. Le bâtiment peut être de « poteaux en terre » (charpente plantée dans le sol) ou de « poteaux sur sol » (charpente solidaire d'un socle de brique ou de bois). Ces procédés seront encore en vigueur à la fin de la domination française, puisque le capitaine anglais Pittman écrit en 1770 : « [Les bâtiments du fort Rosalie des Natchez] sont faits de poteaux de bois, joints de boue et de barbe espagnole (une sorte de mousse qui pousse en abondance sur tous les arbres de Louisiane), technique de construction très commune dans ce pays. La barbe espagnole (qui ressemble beaucoup à une barbe noire bouclée) est également employée pour garnir les matelas<sup>12</sup> ».

- 13 Les toits seront recouverts de feuilles, de bardeaux de bois, plus tard de tuiles, en même temps que la brique va se substituer au bousillage pour la mise en œuvre des murs, ce que l'on appellera en Louisiane comme au Canada la technique « brique entre poteaux ». On l'a vu, dans ces terrains de marais ou de sable, les sols des bâtiments sont habituellement posés sur des pilotis, et revêtus de brique pour éviter un excès d'humidité. La brique et le bois constituent donc le matériau de base pour la construction louisianaise ; c'est encore le cas aujourd'hui. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il sera toujours difficile d'obtenir de la brique de bonne qualité en Louisiane, sans que l'on puisse établir ce qui relève d'un climat très défavorable (forte humidité), à une terre médiocre, à une cuisson bâclée, à l'incompétence des entrepreneurs. Le roi, qui s'efforce d'encourager la production locale, s'en inquiète lors de la construction de nouveaux bâtiments à la Nouvelle Orléans en 1733 : « Il m'est revenu que [la brique] qui se fabrique a la nouvelle orleans doit si elle est faite avec soin estre de la meilleure parce que la terre n'y est point meslée de sable comme a la mobile et qu'elle y est au contraire propre, en sorte que la mauvaise qualité de celle qui a été envoyée a Rochefort ne provient uniquement que de la negligence dans la fabrication vous aurés [soin] d'y remédier<sup>13</sup> ».

## Traitement ségrégatif de l'espace

- 14 Il faut considérer les habitats construits par de Batz pour les noirs comme un témoignage d'une plus grande attention portée par le Roi à leur sort, car personne n'aurait, du temps de la Compagnie, dépensé autant d'argent pour loger et soigner des esclaves. Du point de vue de l'urbanistique, cette rationalisation, manifestée entre autres par l'encadrement (les « Nègres commandants »), par la régularité du plan de campement (**fig. n°7**), par l'ébauche d'une dotation d'équipements publics (terrain libre, place centrale, hôpital), montre que, de la même façon qu'il peut y avoir une filiation entre la ville métropolitaine et la ville coloniale, il peut y en avoir une de cette dernière à la cité des esclaves. La situation *extra muros* de l'hôpital des Noirs est d'ailleurs une traduction littérale des instructions données aux ingénieurs des villes nouvelles. Ces dispositions montrent que l'on s'est installé dans ce système de ségrégation très rapidement. Les règles d'évangélisation du temps de Louis XIV – avant 1715 il y avait encore un très petit nombre de noirs en Louisiane – sont bientôt abandonnées au bénéfice d'une simple rationalisation des prestations d'une main d'œuvre gratuite à l'usage, quoique chère à l'achat.

Figure 7



Alexandre De Batz, plan du camp des nègres de l'habitation de la Compagnie des Indes, janvier 1732.  
© ANOM, DFC Louisiane, 6B91.

- 15 Les « camps de nègres » que l'on peut voir en Louisiane, et qui sont représentés sommairement par le dessin de la plantation des Chaouachas de Dumont de Montigny (**fig. n°8**), ne sont nullement le produit d'une inspiration originale<sup>14</sup>. Cette rationalisation de l'espace se retrouvera dans les autres « camps des nègres » des colonies esclavagistes françaises, que ce soit en Guyane, aux Antilles ou à la Réunion. À la différence de la situation urbaine, où les domestiques esclaves voisinent avec leurs maîtres selon des codes de ségrégation spatiale complexes, partout dans le monde colonial rural, l'habitat et le cadre de vie des esclaves se situent hors de l'habitation du maître. Certes, le plan global adopté relève-t-il dans les deux cas d'un quadrillage régulier, justifié par le souci d'une mise en œuvre réglée pour un contrôle social efficace. En ville, cette forme régulière exprime la culture urbaine des ingénieurs et la volonté d'une libéralité apparemment « égalitaire » dans la concession des espaces, propice à simplifier les procédures foncières et à susciter une urbanité. Dans les camps des « nègres » des plantations, le grillage de l'espace est évidemment le fruit d'une volonté d'encadrer, d'enfermer et de surveiller. Il correspond à un desserrement de l'effroyable entassement subi à bord des navires négriers et l'on ne peut que le considérer en définitive comme un moyen terme entre ce dernier et la ville régulière des Blancs. La taille et la capacité à former des lieux privés et publics différenciés, affirment ici le traitement ségrégatif de l'espace comme la première des urbanités coloniales.

Figure 8



Benjamin Dumont de Montigny, concession des Chaouachas, ca1730.

© BNF, Arsenal, ms 3459, p. 148.

- 16 Dans les années 1730, la basse vallée du Mississippi déploie le paysage étonnant de 250 habitations plantées en lanière à partir du fleuve, dont une trentaine seulement véritablement prospères. Leurs espaces ordonnés faits d'enclos et de cultures en carrés distincts, encadrent la Nouvelle Orléans en aval et en amont. Au-delà, la nature sauvage est d'une étendue immense et quasiment inexplorée, territoire des Amérindiens et refuge des « nègres marrons » qui ont pris le risque de la liberté et qui préparent sourdement l'abolition de leur situation d'esclaves : on sait qu'à la différence de Saint-Domingue, et en dépit de plusieurs mouvements de révolte, ils n'y parviendront pas. La faillite économique de la colonie, autant que la fragilité des édifices ruraux construits dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'ont pas permis leur conservation. S'il subsiste quelques-unes des anciennes maisons de ville, aucune trace autre qu'archéologique ne nous est parvenue de l'habitat rural de la Louisiane des Indiens, des premiers colons et de leur esclaves. Il n'en reste pas moins que les formes, les procédés et les matériaux employés par cette architecture rurale, ont connu une pérennité due à la simplicité d'une construction autoproduite, rudimentaire et facile à transmettre ; pérennité que les ouragans ont en définitive moins mise à mal que l'industrialisation du bâtiment sous la forme du *PreFab Housing*.

---

## NOTES

1. - LANGLOIS, Gilles-Antoine. « Colonial Plantations ». *Common Routes, St Domingue - Louisiana*. Paris & New Orleans : coédition Somogy éditions d'art-THNOC, 2006, p. 54-65.
  2. - AN, CAOM, C13A 19, f° 16, 2 avril 1734 (moulin à coton) ; AN, CAOM, C13A 9, f° 245, 17 mars 1726 (moulin à riz).
  3. - LE PAGE DU PRATZ, Antoine Simon. *Histoire de la Louisiane*. Paris, 1758, t. 1, p. 348.
  4. - LE PAGE DU PRATZ, Antoine Simon. *Histoire de la Louisiane*. Paris, 1758, t. 2, p. 226-227.
  5. - AN, CAOM, DFC Louisiane 6A 71.
  6. - LE PAGE DU PRATZ, Antoine Simon. *Histoire de la Louisiane*. Paris, 1758, t. 2, p. 227-229.
  7. - AN, CAOM, DFC Louisiane, 6B 92. En ville, les cases construites par les esclaves noirs pour leur propre usage ont une porte sur le petit côté, desservant un couloir distribuant une succession de pièces : c'est l'ancêtre de la *shotgun house*, typique de l'habitat urbain modeste de La Nouvelle-Orléans. Voir à ce sujet : VLACH, John M. « The Shot Gun House: an African Architectural Legacy ». Dans VLACH, John M. & Upton, Dell (ed.). *Common Places, Readings in American Vernacular Architecture*. Athens & London : University of Georgia Press, 1986, p. 58-78.
  8. - CAILLOT, Marc-Antoine. *Relation du voyage de la Louisiane ou Nouvelle France fait par le Sr Caillot en l'année 1730*, ms 2005.11, THNOC, p. 118-119.
  9. - C'est le taxaudier (en français) ou *cypress* (en américain), variété de conifère répandu dans les territoires fréquemment inondés de Floride et de Louisiane. Il s'agit non d'une variété de Cupressacées, mais du « cyprès chauve » ou « cyprès distique » (*taxodium distichum*), de la famille du séquoia, très reconnaissable à ses racines aériennes.
  10. - AN, CAOM, G<sup>1</sup> 464/8, recensement de 1722.
  11. - LE PAGE DU PRATZ, Antoine Simon. *Histoire de la Louisiane*. Paris, 1758, t. 2, p. 41-42.
  12. - PITTMAN, Philip. *The Present State of the European Settlements on the Mississippi*. Gainesville, 1973 (*fac-similé* de l'édition originale de 1770), p. 38-39.
  13. - CAOM, B 59, f° 621-622, 22 septembre 1733, lettre du Roi à Bienville et Salmon.
  14. - LANGLOIS, Gilles-Antoine. *Des villes pour la Louisiane française*. Paris : L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. 2003), p. 95-100.
- 

## RÉSUMÉS

S'il existe d'assez nombreuses représentations de l'habitat urbain colonial de la Louisiane, les témoignages de l'habitat rural sont moins importants. Qui construit, comment, pour qui ? En réalité ces questions trouvent ici le plus souvent la même réponse, puisque les nouveaux colons ont fréquemment une maison en ville et une plantation hors de la ville, ces deux types d'édifices observant des règles de construction assez voisines, employant les mêmes matériaux, et le plus souvent, la main d'œuvre des mêmes esclaves. Quelques acteurs fortement identifiés par leurs écrits ou leur production iconographique, peuvent être remarqués. On évoquera les travaux de De Batz, Caillot, Dumont de Montigny ou Le Page du Pratz, dans les années 1720-1740, qu'il



s'agisse de projets d'édifices techniques, de relevés de constructions indigènes, de plans généraux de plantations affectées à différentes productions : indigo, riz... De la maison de maître au camp d'esclaves, les typologies architecturales s'avèrent fortement différenciées, moins luxueuses toutefois que dans des colonies susceptibles de créer d'importantes plus-values, comme Saint-Domingue. La qualité de quelques ingénieurs ne pallie guère la médiocrité du personnel colonial, ou l'impéritie de la direction des affaires, que ce soit sous le régime de la Compagnie des Indes ou sous la régie royale. Aucune trace autre qu'archéologique ne nous est parvenue de cet habitat rural de la Louisiane des Indiens ou des premiers colons. Cependant les formes, les procédés et les matériaux employés par l'ancienne architecture rurale de Louisiane, ont connu une pérennité due à la simplicité d'une construction autoproduite, rudimentaire et facile à transmettre ; pérennité que les ouragans ont moins mise à mal que le *PreFab Housing*.

If there are quite a number representation of the urban colonial Louisiana, the testimonies of rural housing are less important. Who built what for whom? Actually these matters find most frequently the same answer, because new colonists commonly owned a house in town, and a plantation outside the city. The two types of building observed quite similar construction rules, using the same materials, and most often, the labor of the same slaves. Some actors can be noticed, as they are strongly identified by their writings or their iconographic production. One will evoke the work of De Batz, Caillot, Dumont de Montigny and Le Page du Pratz, in the years 1720-1740, and their technical projects of buildings, their descriptions of indigenous villages, or their general plans of plantations houses assigned to different productions: indigo, rice ... From the big house to the slaves camp, the architectural typologies of Louisiana are proving strongly differentiated. They look less luxurious than in a colony like Saint-Domingue, that can create more significant gains. The quality of a few number of engineers overcomes the colonial personnel, or the incompetence in the leadership of commerce, whether under the Company of the Indies and/or the Royal direction. We got only some archaeological tracks from these architectures made by Indians or early settlers in Louisiana. However, forms, processes and materials used by these rural architectures, have experienced continuity due to the simplicity of a vernacular construction, rudimentary and easy to pass. And the hurricanes have less undermined this sustainability than the use of *PreFab Housing*.

## INDEX

**Mots-clés** : Louisiane, Nouvelle-Orléans, Natchez, Antilles, architecture rurale, construction, ingénieur, colonie, habitation, esclavage, Africains, Amérindiens

## AUTEUR

**GILLES-ANTOINE LANGLOIS**

Maître associé à l'ENSA de Versailles, Chargé de cours à l'U-PEC, Chercheur au Léav  
gilles.a.langlois@noos.fr